

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 411-2021

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 4 mai 2021 :

RÈGLEMENT N° 411-2021 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 959, rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ce 7 mai 2021.



Edith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière